

Madame Dominique Padoan
Monsieur Louis Padoan
36, rue du 154 Ri
55200 Lérrouville

Lérrouville, le 20 septembre 2020

Participation à l'enquête publique concernant l'obtention d'une concession d'hydrocarbures faite par la société Galli Coz SA.

Introduction

Comme beaucoup de lérrouillois, nous avons été choqué par cette demande de concession de recherche d'énergie fossile, qui est pour le moins à contretemps et en désaccord complet avec les conclusions de l'accord international de Paris, connu sous le nom de COP21. Le danger extrême du changement climatique fait que tous les scientifiques s'accordent pour dire qu'il ne faut pas extraire jusqu'à la dernière goutte les hydrocarbures et les molécules de gaz contenus dans le sol. Certes, la loi permet encore pour un temps de se livrer à ce genre d'activité, mais si sur le plan légal, la demande est inattaquable, à contrario, sur le plan moral elle l'est totalement, puisque contribuant (même à une échelle modeste) à dégrader les conditions d'existence, actuelles et futures.

Impression générale

Au premier abord, la documentation présentée est relativement riche, clairement exposée, avec une certaine bonne volonté de transparence et une honnêteté louable avec certains passages étonnants (nous reviendrons sur ces séquences particulières qui interpellent).
Cependant, des carences d'informations sont évidentes.

Remarque malaisante

Tout l'intérêt des porteurs du projet est évidemment la recherche de profit financier. La fragilité du modèle est cependant là, reconnue dans le rapport, ainsi que l'illustre cette phrase :
Le plan de développement envisagé ne peut être que spéculatif, au stade actuel des connaissances.
Annexe 3, page 3, avant-dernier paragraphe.

On peut donc s'interroger sur ce qui peut se passer sur le territoire en cas de problème majeur rencontré. Comment se passerait alors la cessation d'activité, notamment sur le plan environnemental ? La cessation se fera t-elle de manière sauvage, ? Quid des installations laissées en place ? Quid des terrains quittés ? La réhabilitation des lieux sera t-elle intégrale ?

La position des habitants est différente, puisque ce qui les intéresse au premier chef, est la pérennité de la qualité environnementale de leur lieu de vie.

Le malaise provient donc des risques encourus, pour une production très éphémère. Que sont 10 ou 20 ans, alors que la population étant appelée à vivre sur ces espaces, a le souci des ressources de base (eau souterraine, terres, biodiversité) pendant des générations ?

Une analyse

Bien sûr, le document recèle de nombreuses informations de qualité. Notamment, la description de l'expérience du puits Pierre-Maubeuge -2 montre bien la réalité d'une recherche de gaz puis le début d'une mise en exploitation avec toutes ses surprises bonnes ou...mauvaises.

Au passage, cela montre que de nombreuses difficultés, éventuellement dommageables pour l'environnement peuvent vite survenir et poser de très sérieux problèmes.

Donc, une fois cette remarque de reconnaissance de clarté du document, nous mettrons l'accent sur les aspects négatifs décelés.

Estimation des ressources

À plusieurs reprises, des volumes sont présentés comme vraisemblables. Bien sûr, on comprend la nécessité absolue d'avoir cette information. Cependant, on peut s'interroger sur ces valeurs. La façon dont elles sont construites reposent sur différentes données aléatoires

- un mystérieux coefficient d'abattement de 90% lié au caractère imparfaitement géométrique de la structure qui, elle-même est déduite de sismique 2D, bien loin de la plus grande précision liée à la sismique 3D.
- un taux de récupération de 50%.

À priori, cette affaire ne concerne que les porteurs de projet avec un aspect financier à la clef.

Mais, du point de vue de la population, on peut craindre que si le gisement s'avère moins conséquent, avec des difficultés d'exploitation, on économise sur plusieurs domaines. On ne compte plus dans le secteur industriel, lorsque les difficultés financières arrivent, le passage au second plan de la protection de l'environnement. Combien de sites industriels désertés, laissant aux collectivités la charge, et le coût (!) pour essayer de récupérer au mieux les sites pollués !

Cartographie

Captages d'eau et zones naturelles classées.

Les habitants, face à ce projet, ont deux préoccupations essentielles : la non atteinte à leur environnement et la non pollution de leur ressource en eau.

À plusieurs reprises, le texte fait référence à des zones de protection de captages d'eau et à des zones ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) et ENS (espaces naturels sensibles).

Il y a deux petites cartes , figures 3 et 4 pages 5 et 6 de l'annexe 4 intitulée notice d'impact.

Par contre, aucune carte concernant, les zones de protection des captages d'eau. Oubli ?

Il eût souhaitable d'avoir une carte unique, localisant simultanément ces trois types de zones de protection, afin de visualiser l'étendue restante pour l'exploitation envisagée.

Travaux géophysiques (sismique), géochimie de surface, mesure de températures de surface.

La campagne de relevés donnera lieu à des investigations . La nature de celles-ci sont bien décrites, mais à aucun moment, on ne se rend compte de leur nombre et de la localisation de ces recherches.

Là encore, il eût été souhaitable d'avoir une carte précise des endroits où seront réalisées ces recherches.

Cette carte manque cruellement, notamment pour connaître les distances par rapport au bâtis individuels et aux ouvrages collectifs.

On peut émettre l'hypothèse, que l'absence de cette carte est liée au fait que la société Galli-Coz, sous traite, thématique par thématique, les différentes phases du projet. En clair, n'ayant pas encore passé le marché avec des sociétés spécialisées dans ces domaines, elle est dans l'incapacité de fournir ces informations.

Acheminement du gaz, centre de traitement.

Une fois de plus, l'absence des tracés des réseaux de collecte et de l'emplacement du centre de traitement est un déficit complet d'informations.

La cause peut-elle être différente de celle esquissée au paragraphe précédent ?

Notice d'impact

L'annexe 4, intitulée notice d'impact apparaît avoir un développement insuffisant, car elle a été fabriquée à partir d'une simple collecte d'informations obtenue probablement par internet.

Si ce procédé apporte des informations, il a aussi des limites.

On peut se douter qu'aucune mission n'a été donnée à un bureau d'études spécialisé pour effectuer une analyse fine du territoire concerné. En effet, ayant eu déjà l'occasion de voir le projet de la mise à 4 voies de la route en Lunéville et Baccarat, celui-ci comportait une étude d'impact véritable, très fouillée.

Point de cela ici, **aucune référence floristique ou faunistique, dans les zones hors ZNIEFF et ENS. Or ces zones qui seraient celles des forages ont aussi leur intérêt. Il ne s'agit pas de voir ces endroits comme des lieux sans vie que l'on peut utiliser sans interrogations et sans précautions préalables.**

Le constat est donc sans appel. Il n'y a donc pas d'étude d'impact.

Un souci majeur : l'eau

Il est signalé à plusieurs reprises que les forages traverseront des niveaux aquifères.

La préoccupation majeure est alors la qualité de l'étanchéité entre le forage et l'eau.

La technique pour assurer cette étanchéité est à peine décrite. Il y a absence d'un schéma pour se représenter le procédé.

Questions légitimes des habitants :

1 / Quelle garantie de sûreté totale pour ces techniques ?

2 / Quelle est la durabilité de cette protection ? Vieillesse et dégradations de ces installations ?

Les parties de texte se référant à ce problème ne donnent aucune réponse. Que peuvent nous dire les entrepreneurs à ce sujet ?

L'exploitation : suivi et fin

Des mesures de sécurité concernant par exemple les fluides sont évoqués (bassins de rétention, évacuation) ainsi que pour les déchets.

Il semble qu'à part la phase de forage, la présence humaine soit très restreinte et que des systèmes automatiques de surveillance soient mis en place.

Si l'on peut comprendre cette approche par la très haute technicité de cette industrie, il n'en reste pas

moins que l'impondérable peut arriver.

On aurait aimé que cet aspect surveillance- suivi, présence humaine soit plus détaillé.

De la même manière, la phase de la fin d'exploitation et de la remise en état des lieux est simplement énoncée sans grande garantie.

En guise de conclusion

L'analyse produite n'est pas exhaustive, n'ayant pas évoqué par exemple les conditions d'emploi de produits chimiques nécessaires à l'exploitation.

Mais nous pensons avoir signalé des carences importantes d'informations et soulevé certains questionnements dont il n'est pas certain que des assurances fortes de préservation environnementale puissent être données par la société Galli Coz.

Elle ressemble à un groupement d'investisseurs. Certes ceux-ci ont des références solides et des compétences importantes dans l'industrie pétrolière.

Toutefois, on peut s'interroger sur cette société et son fonctionnement. Qu'a t-elle en propre ? A t-elle du personnel ? Un lieu ?

De plus, le fait de sous traiter toutes les phases à de multiples sociétés pose question en cas de difficultés. On a déjà vu des fuites de responsabilités lors de ces chaînes de sous-traitance.

Les capacités financières sont aussi sujet à interrogation, car il semble bien que les fonds propres soient faibles au regard des sommes à investir, et que l'effet de levier soit recherché au travers d'emprunts.

Par ailleurs, la lecture attentive du paragraphe Garanties et caution page 4 de l'annexe 5, intitulée Capacités techniques et financières a de quoi inquiéter, voire de faire frémir.

GARANTIES ET CAUTIONS (article 5c du décret 2006-648)

GALLI COZ est une petite société non cotée. Cette société travaille pour le moment sur ses fonds propres. Elle ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune caution. De façon à rester, à tout moment, en mesure de faire face aux besoins de ses opérations, GALLI COZ s'assure, au moyen d'augmentations de capital, de disposer à tout moment des fonds permettant de remplir ses engagements.

Par ailleurs, GALLI COZ maintient en place un ensemble de polices d'assurances permettant de se protéger contre les risques principaux de ses activités. Les garanties couvertes sont essentiellement la responsabilité civile de la société, la responsabilité civile de ses dirigeants, les atteintes à l'environnement, et le coût de contrôle d'un puits (conséquence d'une éventuelle éruption).

Par exemple, une question se pose ? À quelle hauteur ces protections assurantielles ? Quels sont les plafonds financiers indemnisation en cas d'atteinte à l'environnement ?

Ainsi, au vu

des carences d'information,

des insuffisances d'argumentation,

de la fragilité de certaines procédures,

de la fragilité de la structure même de la société Galli-Coz,

des risques encourus pour milieu naturel du territoire lérouvillois,

au vu

de l'inadéquation totale de ce projet avec la (si fondamentale et si urgente !) lutte contre le réchauffement climatique (voir les conclusions de la COP21),

Nous, Dominique et Louis Padoan, sommes opposés à ce projet et demandons que sa mise en œuvre soit refusée pour l'intérêt collectif des générations actuelles et futures.

Fait à Lérouville, le 20 septembre 2020